

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 mai 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 15000 € : 160000 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 5900 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 161000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Avis de valeur : 200 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Cession de droit au bail ou fonds de commerce	A la charge de l'acquéreur.
De 5000 € à 450 000 €	10%
+ de 450 000	5%

TRANSACTION VENTE

4 % TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

VENTE DE MURS.

Vente de murs	A la charge de l'acquéreur.
Montant des honoraires à la charge du preneur	4%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Location des locaux commerciaux ou entreprises	A la charge de l'acquéreur.
Sur le montant des loyers annuel H.T	25%

Société JML IMPLANTATION COMMERCIALE , SASU au capital de 2000 € - Siège social : 31 rue Chevalier Paul 83000 Toulon - RCS 83000 Toulon n° 79266185200055 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CP113102018000038191 délivrée par Marseille Provence

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES